



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 9 OCTOBRE 2011

Le quorum est atteint avec 11 votants.
Le Conseil d'Établissement débute à 18h10

Ordre du jour :

- 1/ Procès verbal du Conseil d'Établissement du 06/06/2011 : *vote*
- 2/ Rentrée 2011 : *information*
- 3/ Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux – ajustements rentrée 2011 : *vote*
- 4/ Calendrier des élections : *information*
- 5/ Actions du Projet d'Établissement 2011-2012 : *information*
- 6/ Projet d'Établissement 2012-2015 : *information*
- 7/ Commissions rythmes scolaires
- 8/ Budget 2012 et Décision Budgétaire Modificative n° 2 : *information*
- 9/ Carte des emplois, préparation de l'année scolaire 2012 – 2013 : *vote*
- 10/ La fondation des amis du LFTM : *information*
- 11/ Le plateau sportif : *information*
- 12/ Extension de l'établissement : *information*
- 13/ Questions diverses à déposer au secrétariat de la Proviseure le 06/10/2011, avant 17h.

La Secrétaire de Séance

Chantal SIMORRE

La Présidente

Annick JANTZEN

1 – Procès verbal du Conseil d'Établissement du 06/06/2011 : vote

Le procès verbal du Conseil d'Établissement du 06/06/2011 est soumis au vote.

Pour : 11

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Rentrée 2011 : information

Rentrée satisfaisante.

Un enseignant est absent pour raison médicale. L'enseignement est pris en charge par les enseignants de la discipline.

Le retour de l'enseignant absent est prévu après les vacances de Toussaint.

Quelques petits travaux ont été effectués pendant les vacances.

La rentrée au Primaire : Intervention de Madame MICHEL

Rentrée très satisfaisante. A noter un grand effort de soutien et de solidarité et une grande qualité de l'enseignement.

Le bilan de cette rentrée est très positif. Il y a en moyenne 24 à 26 élèves par classe.

La rentrée au secondaire : Intervention de Monsieur KEMEL

De la même façon, la rentrée est très satisfaisante. Nous accueillons de nombreux nouveaux enseignants.

Il faut toutefois déplorer un nombre important d'élèves absents à la rentrée : environ 50.

L'accueil des nouveaux enseignants a été mis en place dès la prérentrée et tout au long du mois de septembre.

L'accueil des nouveaux élèves pour une meilleure intégration a été réalisée par les professeurs de philosophie et de mathématiques.

3 – Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux – ajustements rentrée 2010 : vote

- L'enseignement de l'arabe au primaire était assuré en 2010-2011 par Madame BEN CHOUIKHA Wafa recrutée à la rentrée pour l'enseignement de l'anglais au primaire. L'enseignement de l'arabe au primaire (soit 6 heures) a donc été confié à Monsieur OULD VALI.
- La quotité horaire du poste de secrétariat de direction, à mi-temps l'année dernière, est passé à plein temps à la rentrée.

Ces modifications sont soumises au vote :

Pour : 11

Ces modifications sont donc adoptées à l'unanimité.

Information : Madame LAMARQUE démissionne de son poste au CDI pour un nouvel emploi. Une commission locale a permis le recrutement de Madame HATRON-JELMONI de façon partielle avant Toussaint et à mi temps après les vacances.

4 – Calendrier des élections : information

Election des représentants des parents d'élèves : jeudi 13 octobre

Election des représentants du personnel enseignant et non enseignant : dimanche 16 octobre

Election des représentants des élèves : mardi 18 octobre

Nomination au CVL : mardi 18 octobre au cours de l'Assemblée Générale des délégués élèves.

L'élection des représentants pour le conseil du secondaire, le Conseil de discipline, la cellule de formation continue et la Commission Dialogue Social se fera à la suite des élections, sur la base du volontariat parmi les personnes élues.

5 – Actions du projet d'Établissement 2011-2012 : information

Les fiches actions sont actuellement recensées par Madame MICHEL pour le primaire et Monsieur KEMEL pour le secondaire.

Elles comportent les axes, les objectifs, le déroulement, les échéances et enfin le financement de chaque action.

Un bilan sera ensuite effectué par Melle JANTZEN, M. EKLO et M. KEMEL, bilan qui portera sur l'intérêt de l'action et les possibilités financières de l'Établissement.

Beaucoup d'actions ont été proposées. Les actions retenues seront présentées au prochain Conseil d'Établissement de novembre.

Intervention de Monsieur KEMEL : De très nombreux projets montrant une volonté et un grand investissement de la communauté.

Intervention de Madame MICHEL : 19 actions répertoriées au primaire. Les fiches actions ont été réalisées en Conseil des Maîtres et recentrées sur :

- L'ouverture culturelle
- La maîtrise de la langue
- Les mathématiques et les sciences
- L'éducation à la citoyenneté

De nouveaux projets voient le jour : chorale, sciences.

Questions des représentants des enseignants : Un budget a-t-il été prévu ?

Réponse de Melle JANTZEN : Les projets sont menés sur l'année scolaire alors que le budget est géré sur l'année civile. Ce chevauchement ne permet pas de prévoir de budget alloué aux actions à l'avance. Il est donc nécessaire de faire une étude fine et approfondie des projets par rapport aux deux budgets concernés.

6 – Projet d'Établissement 2011-2014 : information

Nous sommes dans une année charnière. Le projet en cours arrive à échéance. Il faut donc dresser un bilan et faire le point sur les objectifs retenus.

Un Comité de suivi pour la construction du nouveau projet va être mis en place. Il en découlera les axes et les objectifs retenus.

Une journée banalisée sera organisée courant novembre/début décembre. Elle permettra de croiser les regards et les désirs de chaque acteur de la communauté éducative.

La construction du nouveau projet s'effectuera de façon encadrée, toujours dans l'objectif de la réussite des élèves.

Intervention de Monsieur KEMEL : Le projet sera forcément différent du précédent étant donné les évolutions des programmes et des élèves.

Questions des représentants des enseignants : Nous sommes déjà en 2011, quand le nouveau projet sera-t-il effectif ?

Réponse de Melle JANTZEN : Le précédent projet avait en fait démarré en 2008. Le prochain sera donc effectif en 2012 et ce jusqu'en 2015.

Remarque des représentants des enseignants : le nouveau projet d'établissement devrait s'appeler « 2012-2015 ».

7 – Commission rythmes scolaires

Cette commission, réunie pour étudier les rythmes scolaires, a mis en place 4 questionnaires en direction :

- des parents d'élèves
- des enseignants et personnels du Lycée
- des élèves du primaire
- des élèves du secondaire

Chacun comportait une partie « rythmes scolaires » et une partie « communication » (dans l'optique de la construction du nouveau projet).

Le dépouillement, initialement prévu pour le Conseil d'Établissement de juin, a été publié courant septembre aux membres de la Commission.

Bilan :

- Beaucoup de réponses
- Globalement, la communauté semble satisfaite de l'organisation de la scolarité et de la communication
- La restauration, mise en place pour le secondaire après l'extension du Lycée, sous forme de foyer-buvette, devrait répondre aux attentes des familles du secondaire.

Intervention des représentants des élèves : Les parents n'ont apparemment pas compris que le questionnaire concernait des changements possibles du rythme scolaire et n'ont pas imaginé qu'ils pouvaient proposer des changements tels que le passage à la journée continue, désir de la majorité des élèves du secondaire.

Réponse de Melle JANTZEN : Le questionnaire souhaitait, de façon neutre, faire un état des lieux des habitudes et des difficultés afin d'étudier les éventuels changements possibles de rythmes scolaires. Dans les questions ouvertes, les souhaits de modification pouvaient être exprimés.

De plus, il n'apparaît pas que la majorité des élèves du secondaire souhaite la mise en place de la journée continue. Par ailleurs, la mise en place de la journée continue est difficile à mettre en place par rapport au nombre d'heures à effectuer par les élèves...il faudrait pour cela réduire les vacances.

A noter que le nombre de cours placés de 12h00 à 13h00 a été réduit le plus possible.

Intervention de Monsieur KEMEL : Il faut noter que 50% des élèves prennent des cours particuliers et que 68% des élèves prennent un petit déjeuner le matin, ce qui implique que 32% n'en prennent pas.

Intervention de Melle JANTZEN : A noter aussi que, concernant l'heure du coucher chez les élèves du secondaire, 24 % se couchent entre 23h et minuit et 14% se couchent au-delà de minuit. Ces chiffres sont inquiétants et devront être pris en compte dans la construction du nouveau projet.

Intervention des représentants des enseignants : Le taux de renouvellement des élèves est très important : 36% sont stables et 36 % changent. Il faut donc songer à l'accueil de ces nouveaux élèves.

Intervention de Madame PANICO : Ce problème touche l'Établissement depuis longtemps.

Intervention de Melle JANTZEN : Il reste le problème soulevé par les enseignants du primaire des horaires de soutien. Problème qui sera étudié en Conseil des Maîtres.

8 – Budget 2012 et Décision Budgétaire Modificative n°2 : information

Intervention de Monsieur EKLO : explication de la DBM n°2 (cf annexe)

Le budget 2012 sera présenté au prochain conseil d'établissement et ne peut être établi avant la DBM n°2.

Sur le plan des recettes :

- 5 000 000 MRO de frais de scolarité supplémentaires
- 10 000 000 MRO de contribution AEFÉ aux bourses
- Diminution des honoraires architectes : 19 000 000 MRO

Sur le plan des dépenses :

- Le poste de surveillance a doublé : surveillance du chantier plateau sportif et passage à 8h maximum pour un gardien
- Des réparations plus lourdes que prévu : problèmes électriques, construction réaménagement des infrastructures sportives sur le campus
- Augmentation de la rémunération du personnel à la suite de la Commission Dialogue Social
- Augmentation des indemnités et cotisations CFE due au grand nombre de personnels arrivant, à prendre en charge au début de leur contrat dans le pays
- Des transports d'élèves au Stade non prévus ont été effectués après l'accord de Monsieur l'Ambassadeur.

Le prélèvement proposé s'élève à 22 800 000 MRO. Ce qui laisse à l'Établissement environ 2 mois de réserve (la limite inférieure étant fixée à 1 mois de réserve).

9 – Carte des emplois, préparation de l'année scolaire 2012-2013 : vote

Une question diverse émanant des enseignants porte sur ce point.

Lecture de la question :

Les représentants des enseignants demandent à ce que le vote de la carte des emplois 2012 – 2013, soit le point 9 de l'ordre du jour, soit reporté ultérieurement lors d'un Conseil d'Établissement exceptionnel. En effet, les documents permettant d'étudier la carte des emplois n'ont pas été portés à la connaissance des intéressés en temps voulu.

Réponse de Melle JANTZEN : Le Conseil d'Établissement a pour compétence de voter la carte des emplois résidents. Les documents ont été diffusés, et surtout explicités, en temps et en heure aux personnes touchées par ces modifications.

Questions des représentants des enseignants : Les parents et les élèves ont-ils été avertis en temps et en heure ?

Réponse de la représentante des parents : Oui.

Réponse de la représentante des élèves : Non.

Réponse de Melle JANTZEN : Les personnels enseignants concernés par une éventuelle modification ont tous été informés en temps utile, en équipe disciplinaire. Cette démarche est volontaire mais pas obligatoire.

Présentation de la carte des emplois :

Au primaire, la situation reste inchangée, il n'y aura donc aucun changement.

Au secondaire, la situation devrait changer.

En préambule, Melle JANTZEN présente la démarche de travail adoptée pour préparer la rentrée 2012.

Sont analysés :

- Etape purement « mathématique » : le nombre d'élèves, la structure de l'Établissement, pour chaque discipline : le nombre d'heures d'enseignement élève.
- Regard pédagogique sur l'utilisation des moyens : les dispositifs mis en place : PPRE, classe PAC, accompagnement personnalisé, spécialités proposées.
- Etape de gestion des ressources humaines : prise en compte des particularités de certaines situations d'enseignants actuellement en place

Ce qui amène une réflexion avec les équipes concernées.

Intervention des représentants des enseignants : Demande que soit intégrée à la réflexion une autre question diverse proposée par les enseignants.

Lecture de la question :

Concernant l'enseignement scientifique, les effectifs des classes de Seconde et Terminale dépassent les 24 élèves. En Seconde, les élèves doivent pratiquer des manipulations. En Terminale, une épreuve expérimentale est inscrite au bac, coefficient 8. Les enseignants demandent donc que les classes soient dédoublées.

Réponse de Melle JANTZEN : Les Terminales sont à 23/23 élèves. Les Secondes sont à 23/25/24.

A la rentrée 2010, le problème s'était déjà posé. La décision avait été prise de limiter les effectifs à 25. Le problème supplémentaire est le manque de salles de sciences. Pour cela, un effort a été consenti sur l'équipement des salles en ordinateurs portables.

Intervention des représentants des enseignants : Les effectifs prévus en Seconde pour la rentrée 2012 sont de 26.

Réponse de Melle JANTZEN : Il s'agit d'une erreur, il faut considérer des effectifs de 25. Correction sera apportée sur les documents supports de travail.

Proposition des représentants des enseignants : Peut-être faudrait-il profiter des heures d'AP pour dédoubler les classes ?

Réponse de Melle JANTZEN : C'est une bonne proposition qui pourrait être utilisée, pour réfléchir à des aides ponctuelles pour certains élèves. Rappel que la notion de dédoublement a disparu, et que maintenant la notion de groupe à effectif réduit est utilisée.

Explication du document de travail (cf. annexe) :

Sur le plan pédagogique :

- En anglais, un écart de 5,50h pouvant être pris en charge par des heures supplémentaires des professeurs en poste.
- On note un gros écart de 16h en Histoire Géographie. Le poste d'expatrié dans cette matière a été obtenu.
- Par ailleurs, la situation ne change pas réellement sur le plan pédagogique.

Sur le plan des ressources humaines (situations particulières) :

- Mme HACHEM serait « supplantée » par la création du poste d'expatrié : éventuelle suppression de son poste
- Mme HAMZAOUÏ a été recrutée pour une durée de 1 an, en contrat local, sur un poste de résident en anglais.
- M. MAIREL, professeur certifié de Physique, a été recruté sur un poste de résident en technologie pour une durée de 1 an. (accord exceptionnel de l'AEFE)

Les solutions proposées :

- En Histoire Géographie, maintenir le poste de Mme HACHEM et éliminer les 16h HSA.
- Il semble important de garder M. MAIREL au sein de l'établissement pour l'enseignement de Physique. Il est donc proposé de transformer le poste local de Physique en poste résident. Mme BEN CHOUÏKHA s'est vu proposer le poste de technologie en contrat local. Cette stratégie a du sens pédagogiquement.

Intervention des représentants des enseignants : Nous déplorons la prise de connaissance tardive de ces informations. Le poste de Technologie est un poste important pour l'Établissement, il englobe le passage par les élèves

du Collège du B2i. Si ce poste passe en local, l'Établissement risque de ne pas pouvoir retrouver un statut de résident pour ce poste. De plus Mme BEN CHOUIKHA semble réticente à l'idée de changer de matière.

Réponse de Melle JANTZEN : La démarche a été présentée à toutes les équipes disciplinaires concernée ; les coordonnateurs ont été consultés et informés de cette démarche, de cette réflexion. Cette stratégie a tout sens au niveau pédagogique et au niveau de la gestion des ressources humaines.

Intervention de Madame PANICO : Il y a toujours eu des problèmes de recrutement en Sciences Physiques.

Intervention des représentants des enseignants : Un sondage a été effectué auprès des enseignants. Au vu des résultats, nous ne sommes pas en mesure de voter. Sur le plan purement pédagogique, il n'y a qu'un poste en Technologie, il est donc important de le maintenir en poste résident. Cette stratégie serait dommageable pour les élèves.

Questions des représentants des parents : Quelle formation est prévue pour Mme BEN CHOUIKHA ?

Réponse de Melle JANTZEN : L'accompagnement et la formation se mettra en place, notamment grâce à M. MAIREL qui a occupé le poste cette année. Est envisagée également la participation à un stage dans le cadre du PRF, voire à d'autres stages.

Les représentants des enseignants renouvellent leur crainte de voir le poste de technologie rester en contrat local et ne soit pas pourvu dans le cas d'un refus de Mme BEN CHOUIKHA. Par ailleurs, ils précisent qu'ils sont là pour se positionner sur les postes sans tenir compte des personnes.

Melle JANTZEN demande l'accord du Conseil d'Établissement pour le maintien du poste de Mme HACHEM en local : l'accord est donné à l'unanimité.

Melle JANTZEN demande au Conseil d'Établissement de voter pour la carte des emplois, soit le glissement du poste de Physique en contrat résident et du poste de Technologie en contrat local.

Les représentants des enseignants déclarent leur refus de voter la carte des emplois (soit 4 votes) et proposent de déposer une motion explicative.

La représentante des élèves refuse aussi de prendre part au vote.

La carte des emplois est soumise au vote :

Pour : 6

Refus de participer au vote : 5

M. MOHAMED CHEINE, représentant des enseignants, trouve regrettable que seulement une personne soit présente au sein des représentants des parents d'élèves.

Mme HAJJAR, seule représentante des parents, le déplore aussi.

Motion rédigée par les enseignants après le conseil d'établissement :

« Les représentants des enseignants ont refusé de participer au vote concernant le glissement du poste de Physique en contrat résident et du poste de Technologie en contrat local pour trois raisons :

- La communication tardive de la part de la proviseure concernant ce glissement. L'information a été transmise le mercredi 05/10/11 aux représentants des enseignants pour un CE le 09/10/11. Le délai est donc trop court pour recueillir l'avis de l'ensemble des enseignants.

- Cette proposition favorise au niveau pédagogique une discipline au détriment d'une autre, il est donc délicat pour les représentants des enseignants de se positionner. Le professeur de technologie aura en charge toutes les classes du collège, il est le seul titulaire de l'éducation nationale dans sa discipline. C'est une personne ressource pour les TIC au sein de l'établissement.

- Au niveau humain, un enseignant aura obtenu satisfaction au détriment d'un autre. Ce n'est pas aux représentants des enseignants de se positionner. »

10 – La fondation des amis du LFTM : information

La fondation prend en charge la scolarité de 2 élèves de Seconde et 1 élève de Terminale.

Au total : 4 élèves bénéficient de bourses à 40% et 8 élèves bénéficient de bourses à 100%.

11 – Le plateau sportif : *information*

La piste d'athlétisme est en cours de construction, la fin des travaux est prévue pour fin novembre. L'entreprise tient ses délais.

Le début des travaux pour la partie bâtie, soit le gymnase et les vestiaires, est prévu en décembre, pour une durée de 8 mois.

En attendant, des salles modulaires seront mises en place pour la fin du mois d'octobre.

Intervention de M. BUCHIN, professeur d'EPS : L'appel d'offre n'a apparemment pas abouti, il y a donc un problème dans le choix de l'entreprise, qui est au-delà du budget.

Réponse de M. EKLO : Il est possible de réaliser des économies en revoyant à la baisse des quantités ou des matériaux. Ceci est à voir après négociation.

Question de Mme PANICO : Les frais d'écolage peuvent-ils être touchés par ses travaux ?

Réponse de Melle JANTZEN : Le plateau sportif est financé par l'AEFE et la fondation des amis du LFTM, sa construction ne touche donc pas aux frais d'écolage. Pour l'extension du Lycée, il est prévu une augmentation de 5%.

Question de M. BUCHIN : Comment seront faits les choix d'économie ?

Réponse de Melle JANTZEN : Les choix seront faits par la Commission qui suit le projet, avec accord des principaux partenaires.

M. BUCHIN émet une inquiétude quant aux délais.

12 – Extension de l'Établissement : *information*

Une mission immobilière a eu lieu : l'avant-projet définitif est maintenant validé de manière définitive.

Le projet définitif sera établi en janvier, lors d'une nouvelle mission immobilière, qui travaillera sur le planning de réalisation. La décision de travailler en 2 phases a été prise.

13 – Questions diverses

Question 1

Au vu du contexte sécuritaire (et des précautions prises par ailleurs...), les enseignants demandent le rétablissement d'un personnel de G4s sur le parking l'après-midi.

Réponse de M. EKLO : La charge G4S devient trop pesante. La nouvelle solution envisagée est de motoriser le portail, une demande de devis est en cours.

Cette proposition ne satisfait pas les enseignants qui considèrent que l'accès au Lycée doit être correctement sécurisé.

Réponse de Melle JANTZEN : Cette proposition sera présentée aux experts en sécurité de l'Ambassade.

Question 2

Quelles solutions apporter aux problèmes d'électricité qui entraînent des dysfonctionnements au niveau de la climatisation dans les salles de cours. Avec les chaleurs actuelles, les cours deviennent très pénibles pour les élèves et les enseignants.

Réponse de M. EKLO : En terme de coût, la dépense électrique depuis le début de l'année scolaire est de 3 500 000 MRO. Les parties primaire et collège n'ont pas été conçues pour supporter autant de climatiseurs. De plus, la fourniture électrique SOMELEC n'est pas suffisante actuellement. Le réseau a été scindé, il n'y a donc plus de coupures, mais le réseau reste insatisfaisant. Le maximum a été fait, avec en plus l'achat de climatiseurs neufs.

Question 3

Quelles sont les personnes qui composent la cellule de formation continue? A quel titre sont-elles présentes? Une personne présente peut-elle intervenir pour défendre son propre cas ? Est-il possible de redéfinir clairement la composition et les critères de choix de cette cellule ?

La cellule est constituée de la façon suivante :

- Chef d'Établissement
- Proviseur adjoint
- Directrice du Primaire
- 4 représentants des enseignants : 2 pour le primaire, 2 pour le secondaire

Cette cellule se réunit 2 fois par an pour faire le bilan des demandes et la distribution des stages.

Les critères de choix sont définis par la cellule.

Les enseignants considèrent que les représentants siégeant à cette cellule auraient dû être choisis parmi les représentants élus. Ils demandent à ce que la composition de cette cellule soit clairement définie lors du prochain Conseil d'Établissement.

Accord donné par Melle JANTZEN

Question 4

Retour sur la commission éducative de juin 2011 concernant Mme Reaiche : à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le PV de cette commission. Est-il possible de l'obtenir rapidement ? Nous souhaitons d'autre part que soient clarifiés la composition, les objectifs et les conditions de fonctionnement.

Cette instance n'a pas réellement de cadre précis dans les textes officiels.

Cela a donc du sens d'en définir précisément la composition dans le règlement intérieur de l'établissement. Il est prévu de retravailler ce règlement intérieur au cours de cette année scolaire. Pour débiter ce travail, la parution officielle de la nouvelle circulaire vie scolaire de l'AEFE est attendue (parution annoncée dans les instructions de rentrée 2011). En effet cette circulaire est le cadre général dans lequel doit s'inscrire notre règlement intérieur, ainsi que bien sûr les textes officiels de l'Education Nationale.

Lecture de parties de texte se référant à la commission de vie scolaire (et non commission éducative) :

« Les commissions de vie scolaire peuvent être mises en place Formules souples, alternatives au conseil de discipline »

« Celle-ci, présidée par le chef d'établissement qui en choisit les membres, est destinée à favoriser le dialogue avec l'élève et à faciliter l'adoption d'une mesure éducative personnalisée »

En conclusion : Les cadres de cette commission n'étant pas définis, il est effectivement important que l'Établissement en fixe la composition, les objectifs et les conditions de fonctionnement. Par ailleurs, la commission qui s'est réunie en juin dernier a déterminé des sanctions qui ont été appliquées. Aucun procès-verbal n'est nécessaire et imposé, il n'en sera pas établi.

L'ordre du jour étant épuisé, Melle JANTZEN souhaite apporter quelques informations.

Concernant la fête de l'Aïd, le jour férié prédéterminé est celui du lundi 7 novembre.

Or, la validation définitive de la date par les hautes instances mauritaniennes se fera pendant les vacances de Toussaint. Afin d'éviter toute perturbation si la date n'est pas en définitive le 7 novembre, le conseil d'établissement a décidé :

- si le jour de la fête est le samedi 5, le jour férié sera le dimanche 6 novembre
- si le jour de la fête est le dimanche 6, le jour férié sera le dimanche 6 novembre
- si le jour de la fête est le lundi 7, le jour férié sera le lundi 7 novembre
- si le jour de la fête est le mardi 8, le jour férié sera le mardi 8 novembre

Les familles, les personnels seront prévenus rapidement.

Enfin, Melle JANTZEN souhaite faire part au Conseil d'Établissement de sa demande de réintégration pour des raisons d'ordre personnel. Elle ne sera donc pas présente à la rentrée 2012.

La séance est levée à 20h40.